

**AR Prefecture**

063-256301375-20240911-DBS20240903-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240903

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 septembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 05/09/2024.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL – BONNET – ROUGHEOL – SABY  
- PERRIN -Mme LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11 (Pouvoirs de Mme GIRAUD et M. GUILLOT)

**Objet : Actualisation du plan d'actions du Plan Alimentaire Territorial des  
Combrailles (PAT)**

Le Président rappelle aux membres du bureau que le 16 mai 2024, le SMADC a obtenu la labellisation « Projet Alimentaire Territorial » des Combrailles de niveau 2. Néanmoins une instruction technique de la Direction Générale de l'Alimentation en date du 30 mai 2024 a précisé de nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT.

Ainsi, afin de pouvoir solliciter des financements pour cette démarche, il est nécessaire de mettre à jour le dossier réalisé. Parmi les éléments à modifier, on peut notamment retrouver :

- Modification du plan d'actions : ajout du budget estimatif et des étapes de mise en œuvre pour chacune des actions citées. Cette nouvelle version devra être soumise au vote du comité syndical du SMADC.
- Identification d'indicateurs de suivi chiffrés selon des critères imposés à sélectionner ;
- Pour chaque partenaire, réalisation d'une lettre d'engagement précisant l'ensemble des actions sur lequel il sera impliqué.

D'autres points imposés dans l'instruction technique étaient déjà initialement intégrés dans la demande de labellisation approuvée en mai 2024 et n'entraîneront pas de modifications supplémentaires.

**AR Prefecture**

063-256301375-20240911-DBS20240903-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** : les modifications nécessaires et **DIT** qu'il sera proposé aux membres du comité syndical de délibérer sur celles-ci lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu en octobre 2024.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

